

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2008

Présents :

Président de séance :

M. ARMAND Christian, Maire,

Adjoins :

Mme BLANC Dominique, Mrs PERAY Hervé, MOUTTON Gérard, GIROD Claude,

Conseillers municipaux :

Mmes CARETTI Brigitte, COLLET Josiane, GRAND Corinne, MARION Mireille,

Mrs. DAVIS Andrew, DEBARD Jérémie, DUCHAMP Lilian, GIGI Dominique,

LÉVRIER Bernard, MILLET Eric, PIBERNE Olivier

Absents excusés : Mme Chappuis Pascale, M. BOUTIN Thierry,

Absent : M. Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 19 h 30

1-Election du secrétaire de séance : Mme GRAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2008 :

- approuvé à l'unanimité.

3 DELIBERATIONS

- 3.1. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif 2008 (budget principal) se révèlent insuffisants pour solder les dépenses engagées de l'année en cours.

Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2008. (voir en annexe du compte-rendu).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires en annexe sur l'exercice 2008 du budget principal.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

- 3.2. MAITRISE D'ŒUVRE POUR AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA PLAINE EN TRAVERSEE DE GRENY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de la plaine en traversée de Greny, la SCP DUCRET-GROS, cabinet de géomètres experts associés à Saint-Genis-Pouilly propose ses services pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 6 400 euros HT (7 654,40 euros TTC),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de confier à la SCP DUCRET-GROS, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la route de la plaine en traversée de Greny, pour une rémunération forfaitaire de 6 400 euros HT (7 654,40 euros TTC),
- DIT que le montant de cette prestation sera prévu au budget primitif 2009,
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

APPROUVE A L'UNANIMITE

- 3.3 AVIS SUR DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PISCICOLES DES COURS D'EAU « L'ALLEMOGNE » à THOIRY, « LE GRAND JOURNANS » A CHEVRY, «LE LION » A ST GENIS POUILLY ET « L'ANNAZ » A PERON :

- M. Le Maire informe les membres présents :
- Vu la Demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles L 211-7 du code de l'environnement formulée par la Communauté de Communes du Pays de Gex en vue de réaliser des travaux d'aménagement piscicoles des cours d'eau : l'Allemogne à Thoiry, le Grand Journans à Chevry, le Lion à St Genis Pouilly et l'Annaz Péron.
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2008 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique à Thoiry, Chevry, St Genis Pouilly, Péron à propos de la demande présentée par la CCPG.
- Considérant que Péron fait partie des communes concernées par l'enquête publique, le conseil municipal de Péron doit formuler son avis sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles L 211-7 du code de l'environnement formulée par la Communauté de Communes du Pays de Gex en vue de réaliser des travaux d'aménagement piscicoles des cours d'eau : l'Allemogne à Thoiry, le Grand Journans à Chevry, le Lion à St Genis Pouilly et l'Annaz à Péron.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE, étant précisé que M. Debard s'est retiré du vote.

- 3.4. RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) POUR LA QUALITE DE LA GESTION DURABLE DES FORETS :

- M. Le Maire informe l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour, dans l'attente de pièces complémentaires de la part de l'Association des Communes Forestières.

4. POINTS DIVERS :

4.1. ECOLE

4.1.1. Compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 23 octobre (M. Girod).

Les heures de soutien pour les enfants auront lieu de 11 h 30 à 12 h, pour la maternelle, et de 8 h à 8 h30 pour les primaires.

4.1.2. Compte-rendu de la réunion cantine du 16 octobre (Mme Dominique BLANC)

- Seulement 8 parents ont assisté à cette réunion, discussion sur le nouveau règlement intérieur.
- Mise en place d'une facturation unique pour les enfants mangeant à la cantine régulièrement 3 ou 4 jours fixes par semaine entre 2 périodes de vacances afin de supprimer les tickets.

4.2. PLU

- M. Le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du 10 juillet 2008 la DDE vient d'envoyer son rapport qui ne remet pas en cause, sur le fond, les projets communaux à Pré Munny et sur Anna.

4.3. BUDGET

4.3.1 Réalisation du budget :

- Archives Multi Média : 2 277,42 €(numérisation +installation+licence pour registres état civil).
- ONF : 5 950.20 €(programme travaux).
- Géoplus : 1 620,58 €(acompte n°1 étude schéma eaux pluviales pour PLU)
- SA Crapie : 396,23 €(panneaux signalisation).
- Rode Illuminations : 4 200,01 €(illuminations Noël).
- EURL Jura Mont Blanc : 380 €(pulvérisateur).
- Sa Delagrave : 1 235.22 €(meublier scolaire).
- Eiffage et groupement : 2 499.81 €(acompte n°7 travaux Dommartin).
- Eiffage : 2 943.95 €(2^{ème} ralentisseur rte de Choudans).

4.3.2. Ligne de trésorerie.

En caisse le 3 novembre 2008 : 130 289,45 €

A ce jour, pour 2008, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.4. VOIRIE (M. Gérard MOUTTON)

M. Moutton présente à l'assemblée l'avenant au marché VRD « aménagement de la rue Dommartin » par le groupement EIFFAGE-Rampa pour un montant de 4 355.03 € soit 2.05% de plus que le marché de base. Cet avenant clôt au niveau financier ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

4.4.1. M. Le Maire informe l'assemblée que le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la route de la Plaine a pris du retard du fait du changement de stratégie du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain qui demande que soient intégrés dans l'appel d'offres communal les travaux de mise en place des lampadaires ; ce dernier paiera directement l'entreprise titulaire du lot. L'appel d'offres devrait avoir lieu en décembre. Une réunion publique sera organisée avec les riverains avant la fin de l'année.

4.4.2. M. Moutton informe l'assemblée que l'aménagement du 3^{ème} carrefour, route de Lyon à Logras a pris du retard et ne se fera peut-être pas cette année. Les entreprises Ceccon pour GDF et Télécom attendent toujours l'aval du Conseil Général pour réaliser leur travail.

4.4.3. Compte-rendu de la commission communale du 9 octobre.

4.5. SOCIAL

Compte-rendu de la réunion sur la Roulinotte du 13/10.

4.6. VENTE DE BOIS :

4.6.1. La commune lors de la vente du 9 octobre a vendu des coupes pour 31 723 €

4.6.2. Compte-rendu de l'assemblée générale des communes forestières du 18/10.

5 COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 octobre (M. Andrew DAVIS).

5.1.2. Compte-rendu de la commission Eau et Assainissement 28/10 (M. Gérard MOUTTON).

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2007.

5.1.3. Compte-rendu de la commission gestion et valorisation des déchets du 28/10 (M. Eric MILLET).

5.1.4. Compte-rendu de la commission Sociale du 3/11 (Mme Brigitte CARETTI).

- Présentation du budget 2009.

- Prospectives de 2009 à 2014 : Il est demandé aux élus de débattre en conseil municipal, afin de décider quelles actions leurs paraissent prioritaires.

- Crèches : Les crèches des secteurs de Gex-Cessy-Echenevex et de Divonne-Grilly sont en voie d'achèvement et ouvriront, la première en novembre, et la deuxième en décembre 2008. Pour ces deux structures, le gestionnaire mis en place est « Les Petits Chaperons rouges ».

Les structures existantes de Gex, Ferney, Saint Genis Pouilly et Thoiry, ainsi que les Relais Assistantes Maternelles, et la Halte-Garderie Itinérante « La Roulinotte » seront sous la compétence de la CCPG à compter du 1/1/2009.

Seule la crèche de St Genis est en régie directe.

Pour les structures de secteur à venir sur les communes de Versonnex, Collonges, Thoiry, Preussin, Saint Genis-Pouilly et la Valserine, le mode de gestion sera à décider.

5.1.5. Compte-rendu de la commission Economie du 4/11 (M. Andrew DAVIS).

5.1.6. Compte-rendu de la commission Tourisme du 5/11 (M. Dominique GiGi).

5.2. SIVOS (M. Christian ARMAND)

5.2.1. M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux du gymnase respectent le planning, le but étant de mettre le bâtiment hors d'eau - hors d'air et de réaliser les aménagements extérieurs avant la fin de l'année.

5.2.2. M. Le Maire propose à l'assemblée que, dans la continuité du SIVOS qui a pris en charge la CLIS, celui-ci finance le Réseau d'Aide Scolaire aux Enfants en Difficulté (RASED) pour un montant de 4000 € à partager au prorata des communes. Le financement est destiné à l'installation d'un psychologue scolaire. Si la majorité des communes adhérentes au SIVOS sont d'accord, une délibération sera proposée prochainement.

5.3. MAIRES DU CANTON

- M. Le Maire informe l'assemblée que, suite à la réunion des maires de Léaz, Collonges, Farges, Péron, Challex, Pougny, Saint Jean de Gonville une commission des moyens sera mise en place pour étudier la possibilité d'achat de matériel en commun (papeterie, fuel...) ainsi que l'achat de matériel commun (balayeuse, tondeuse...)

- 6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 21 octobre :

Permis d'aménager :

- SNC Coteaux de Logras-Capelli (nouvelle demande) modification accès lots 9 à 18. Avis favorable.

- Sté BSL Landecy JY, (nouvelle demande) création d'un 3^{ème} et 4^{ème} lots route de la Combe. Avis favorable.

6.1.2. Admission en non-valeur (Laurora Christian) pour TLE.

6.2. SOCIETES

- Compte-rendu de la réunion pour l'élaboration du calendrier des fêtes du 7/10 (Mme Dominique BLANC)

*Bilan du forum : décision de le reconduire une année sur deux sur la ½ journée.

*Demande de volontaires pour la distribution des brioches.

*Demande de plannings horaires pour chaque association pour la nouvelle maison des sociétés.

-Compte-rendu de l' A.G. de la musique du 17 octobre (Mme Dominique BLANC)

*La facture de l'école de musique pour les enfants de St Jean et de Péron est de 54 300 €: 40 700 euros payés par les parents, 2 600 €par la société et 11 000 €par les 2 communes.

*Il y a une bonne participation de tous les musiciens aux répétitions (80 %).

*Effectifs : 43 dont 6 nouveaux à la Bonne Humeur et 31 chez les juniors.

7 COURRIER

7.1. Courrier d'Hélianthe pour demande de subvention de 150 €

APPROUVE A LA MAJORITE (2 contre : MM Armand, Lévrier, 7 pour, 7 absentions).

7.2. Etat – Conseil Général pour la désignation d'un délégué Sécurité Routière

Mme Corinne GRAND EST ELUE A L'UNANIMITE.

7.3. Association des élus du canton de Collonges

M. Le Conseiller Général du Canton nous informe que nous ne faisons plus partie des communes vertes. Les panneaux informatifs devront être retirés.

7.4. Courrier de M. Blanc, député, nous informant que la TNT devrait être en place sur le canton de Collonges au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2009.

8 DIVERS

8.1. M. Piberne souhaite :

- que soit reprise la coupe des thuyas au cimetière ; des personnes trouvant que les souches encore affleurantes, sont dangereuses.
- que la descente d'eaux pluviales de l'église soit réparée.
- demande : où en est l'enlèvement des voitures sur le parking de l'ancienne porcherie. M. Le Maire lui répond, qu'on ne peut pas faire procéder à l'enlèvement des véhicules tant que l'on ne connaît pas les propriétaires. A ce jour, la gendarmerie est toujours en train de faire des recherches.

8.2. M Duchamp regrette que des commerces de Péron aient dû fermer parce qu'une coupure d'eau était prévue toute la journée du 5 novembre, alors que celle-ci n'a duré que 2 heures et sur une partie de la commune seulement.

M. Debard lui répond que le transfert de réservoir s'est particulièrement bien passé mais qu'il vaut « mieux prévenir que guérir » et que dans tous les cas une coupure même nécessaire fait toujours des mécontents.

SEANCE LEVEE A 23 H 50